

Note d'information

Référence : 171103_CRJ_Note_LTEP_FRA_JDC Indice : -0 novembre 2017
Rédacteur : P-H Schaubert – CRJ - RYE LTEP
Source : E-mail Centre du Service National (Nancy) + sites ministériels
Concerne : Participants outbounds (mineurs partant à l'étranger)
Destinataires : DYEC, YEO de district, YEO de clubs, Participants, Parents

La Journée Défense et Citoyenneté (JDC)

1. Préambule

La Journée Défense et Citoyenneté (JDC), appelée avant 2011 « Journée d'Appel de Préparation à la Défense » (JAPD) est **OBLIGATOIRE** pour tous les jeunes de nationalité française.

2. Recensement

Le recensement auprès de la mairie du domicile d'un jeune âgé d'au moins 16 ans et de 18 ans au maximum est **OBLIGATOIRE**. Une attestation de recensement est remise au jeune. Cette attestation est valable jusqu'à sa participation à la Journée Défense et Citoyenneté.

3. Convocation

Une convocation à la Journée Défense et Citoyenneté intervient entre 10 à 12 mois après ce recensement, pour une date de convocation dans les 45 jours qui suivent. De principe cette journée s'effectue à partir de l'âge de 17 ans jusqu'à 25 ans.

4. Demande de report

En cas d'empêchement, une seconde date peut être proposée sur demande. Cette demande doit se faire immédiatement dès la réception de la convocation, et au plus tard dans les 15 jours après réception.

5. Possibilités à l'étranger (si souhaité)

Certaines Ambassades et Consuls de France organisent une journée Défense et Citoyenneté dans le pays de résidence des jeunes. Vérifier à l'adresse ci-dessous si la représentation française à l'étranger la plus proche du domicile du jeune participant au programme, prévoit l'organisation d'une JDC pendant la durée de son séjour, et ce qu'il y a lieu de faire :

<http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/le-ministere-et-son-reseau/annuaires-et-adresses-du-ministere-de-l-europe-et-des-affaires-etrangeres-meae/ambassades-et-consulats-francais-a-l-etranger/>

6. Utilité

A l'issue de la JDC, il sera remis un certificat individuel de participation. Ce document doit être présenté lors de l'inscription à toute épreuve, concours, examen, soumis au contrôle de l'autorité publique. (Baccalauréat, permis de conduire, université, fonction publique, ...)

7. Démarche proposée aux participants du Rotary Youth Exchange LTEP.

Il faut aviser par courrier le Centre du Service National duquel dépend le domicile familial du jeune (liste sur le site du Ministère de la Défense : www.defense.gouv.fr/jdc/csn/) de son départ et de son indisponibilité sur le territoire national durant la période de Juillet N à Juillet N+1. Ceci peut se faire avant ou pendant son séjour à l'étranger.

Note privée : Une attestation d'inscription ou de participation au programme Youth Exchange établie par le District parrain pourra être jointe, assortie éventuellement du certificat d'inscription à un établissement scolaire étranger. Sinon l'administration demandera sans doute en complément un certificat de scolarité de l'établissement scolaire hôte à l'étranger.